

MAIRIE DE TOURNEMIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mars 2020

DATE DE CONVOCATION : 02/03/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : 11

PRESENTS : M. RIVIER : maire, M. DESVEAUX, Mme CALVET : adjoints, Mme HOMMET, M. HERAN, M. ROHI, Mme CRISTOL M. GOUTTE M. MONTEILLET : conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. ROCHETTE, M.CLOIX (procuration à Mme Hommet).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CALVET.

DEBUT DE LA SEANCE : 18H30

➤ **Validation du compte rendu du dernier conseil municipal du 10 février à l'unanimité des membres présents.**

➤ **Délibération création poste permanent Rédacteur Territorial**

Un Rédacteur Territorial assure des tâches de gestion administratives, budgétaire et comptable ainsi que la rédaction des actes juridiques (délibérations, arrêtés...). Il est en relation constante avec les élus et les administrés. Dans les communes de moins de 2 000 habitants il occupe les fonctions de secrétaire de mairie.

Notre secrétaire de mairie ayant obtenu le concours de Rédacteur Territorial, je propose de créer ce poste sur la commune.

Les démarches :

Après la délibération de création de poste, il faut déclarer une vacance de poste au CDG 12 (durée de la procédure 5 semaines) puis prendre un arrêté de nomination stagiaire d'une durée de 1 an où une formation d'intégration de 10 jours doit avoir lieu pour l'agent (peut-être dispensé) et enfin un arrêté de titularisation qui aura lieu après 1 an.

Concernant les charges pour la collectivité une augmentation de 89€ brut + charges patronales de 43€ de plus par mois.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal décide :

La création d'un emploi de Rédacteur territorial à temps complet à 35 heures par semaine, pour exercer la fonction de secrétaire de mairie à compter du 01/04/2020.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2020,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur territorial,

Grade : Rédacteur : - ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

➤ **Délibération approbation du compte de gestion du budget lotissement les Faysses de 2019**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **Délibération approbation du compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement de 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ Délibération approbation du compte de gestion du budget communal de 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ Délibération approbation du compte administratif du budget du lotissement les Faysses de 2019

Fonctionnement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Excédent de clôture : 0 €

Investissement

Dépenses	0€
Recettes	0 €

Restes à réaliser : 0 €

Besoin de financement 0 €

Hors de la présence de Monsieur Rivier Pascal, maire, le conseil municipal :

- **approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention** le compte administratif du budget Lotissement Les Faysses 2019

Un compromis de vente a été signé chez le notaire concernant la vente d'un terrain du lotissement, la vente aura lieu dans 2 mois et concernera l'exercice 2020. Pas de terrain vendu durant ses 6 années. L'agent immobilier nous a informé qu'il y avait de la demande et que le prix était attractif.

➤ Délibération approbation du compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement de 2019

Fonctionnement

Dépenses	78 709.77 €
Recettes	127 801.79€

Excédent de clôture : + 49 092.02 €

Investissement

Dépenses	125 993.20 €
Recettes	89 964.97 €

Déficit de clôture - 36 028.23€

Hors de la présence de Monsieur Rivier, maire, le conseil municipal :

approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement 2019.

Résultat de l'exercice de 13 000€. Les recettes d'investissement sont en baisse car augmentation de la durée des amortissements pour combler le déficit en fonctionnement. Renégociation du prêt de la station d'épuration 500 000€. Plus d'entretien et de réparation en 2019 sur les pompes de relevage et la station avec la société la SAUR qui est très réactive. L'entreprise Aurière et l'employé de mairie vont nettoyer les pompes le 10 mars 2020.

En recette de fonctionnement : le prix de l'eau augmenté de 030€ a permis de couvrir l'emprunt du château d'eau.

La prime épuratoire a baissé.

Les dépenses d'investissement sont principalement les travaux de réfection du château d'eau et sa clôture. La Tva sera récupérée en 2021.

➤ Délibération approbation du compte administratif du budget communal de 2019

Fonctionnement

Dépenses	286 183.68 €
Recettes	323 702.45 €

Excédent de clôture : 37 518.77 €

Investissement

Dépenses	201 310.42 €
Recettes	178 024.18 €

Déficit de clôture : - 23 286.24 €

Hors de la présence de Monsieur Rivier Pascal, maire, le conseil municipal :

- **approuve à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention** le compte administratif du budget communal 2019.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse car les charges de personnel ont diminué du fait de deux agents en disponibilités. Baisse de l'assurance sur les bâtiments et le personnel (contrat révisé).

Les recettes de fonctionnement avec un excédent 2018 de 67 000€.

Une aide du conseil départemental. Paiement des communes voisines des frais de fonctionnement de l'école.

Loyers constants, mais en 2021 prévoir une augmentation des loyers avec le projet de rénovation des appartements de Mazéran avec déjà deux réservations. Un remboursement de l'Urssaf suite au contrôle où la commune a cotisé à tort à l'assurance chômage donc l'Urssaf a remboursé.

Les dépenses d'investissement en 2018 n'ont pas été nombreuses mais en 2019 projet de la chaudière à bois.

Les travaux ont été entièrement payés en 2019 alors que la subvention de l'état sera versées en 2020 d'où la différence entre les dépenses et les recettes.

Les économies du mandat permettent aujourd'hui d'obtenir en trésorerie environ 100 000€.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Des administrés présents au conseil municipal ont pris la parole concernant :
 - L'entrée du village est pas très jolie il faudrait le fleurir, Monsieur le Maire a répondu qu'il est prévu de planter des plantes vivaces. Le problème est que la plupart des terrains appartiennent à la SNCF.
 - Demande que les élus viennent et se présentent auprès des administrés au quotidien
- Le Chapeau du pont Chemin Neuf est endommagé
- Deux gros cailloux sont tombés dans le ruisseau du Brias au niveau du lotissement.

Fin de la séance à 19h45